



CONFERENCE DE PRESSE DE JEUDI LE 10/08/2023

**THEME GENERAL : LES VAINQUEURS DES ELECTIONS DES ANNEES 60 AU BURUNDI, PREMIERES VICTIMES DE L'INTOLERANCE POLITIQUE**

*Mesdames et messieurs, les journalistes,*

1. Bienvenus à cette conférence de presse que nous animons aujourd'hui autour du thème déjà annoncé : « Les vainqueurs des élections des années 60 au Burundi, premières victimes de l'intolérance politique ».
2. La Commission Vérité et Réconciliation souhaite vous entretenir sur la recherche faite et les résultats obtenus à propos des victimes assassinées après les élections des années 60 au Burundi. Cette conférence se focalise sur les années 1960 à 1973, période sur laquelle la CVR a déjà enquêté.

Nous nous baserons sur les éléments suivants :

- Les faits
  - Les dates
  - Les acteurs
  - L'ambiance des campagnes électorales
  - Les résultats
  - Les réactions et
  - Les assassinats.
3. Les premières élections réellement libres et démocratiques au Burundi sont les législatives de septembre 1961. Elles ont vu l'implication de la Commission des Nations Unies pour le Ruanda- Urundi (CNRU) qui a envoyé sur place des délégués pour les superviser. Il s'agit de l'Iranien Rehma, du Togolais Ernest Gassou et du Haïtien Max Dorsinville. Ces deux derniers ont joué un rôle important pour que les élections de 1961 soient libres et transparentes.
  4. Le Gouvernement belge a accepté malgré lui dès mai 1961, d'appliquer la résolution 1605 des Nations Unies qui souhaitait que le Prince Louis Rwagasore participe de nouveau à la vie politique du pays, contrairement à la volonté des autorités coloniales en place au Burundi. Les autorités coloniales se sont senties trahies par le Ministère belge des colonies. Le Résident Ivan Reisdorff et son adjoint Pierre De Fays ont préféré présenter leur démission en juillet 1961. Roberto Régnier, venant du Rwanda alors qu'il était Vice-Résident de Guy Logiest, a alors pris la tête de la Résidence de l'Urundi.
  5. Les élections législatives ont eu lieu le 18 septembre 1961 durant une journée ensoleillée qui a motivé une foule nombreuse de venir voter. Comme la population était pour la plupart analphabète, les candidats étaient représentés par 36 symboles de la vie de tous les jours, comme l'assiette, le soulier, la calebasse, la pipe, etc.
  6. La campagne électorale s'est déroulée dans un « climat politique délétère ». On signale des violences dans les territoires de Muyinga où 7 personnes et un policier belge furent tués, ainsi qu'en territoire de Ngozi où on a déploré une dizaine de victimes. Des tracts de l'UPRONA étaient distribués et lus sur toutes les collines. L'effigie du Prince Louis Rwagasore était partout exhibée à côté de celle de Julius Nyerere de la Tanzanie et de Gamal Abdel Nasser de l'Egypte. Ceci irritait les partisans du PDC/Parti Démocrate-Chrétien qui voulaient absolument en découdre avec les Upronistes. L'administration belge a fait appel aux parachutistes de la base militaire de Kamina au Congo belge pour intimider la population.



7. L'UPRONA gagna haut la main ces élections avec 80% des votes exprimés, soit 58 sièges sur les 64 prévus : le PDC, le PDR et le PP en ont obtenu chacun deux. Monsieur Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires africaines dira alors la mort dans l'âme :

*« Il faut le reconnaître, le parti qui a été soutenu par la Tutelle a été écrasé dans les élections », écrit Jean Paul Harroy, dans ses mémoires.*

8. L'administration coloniale attribua cette victoire au fait que la grande majorité des électeurs, spécialement les femmes qui venaient d'être appelées pour la toute première fois à cet acte civique, avaient voté pour l'UPRONA. D'autres mettent en avant le charisme du Prince Louis Rwagasore, la stricte organisation des membres du parti UPRONA qui obéissaient à des consignes très claires, à une base recrutée essentiellement au sein de « la masse hutu », contrairement au PDC et au PDR considérés comme des partis « féodaux ».
9. Il faut également souligner l'appui remarquable des délégués des Nations Unies ressortissants des pays nouvellement indépendants. Il convient enfin de signaler l'aide précieuse de l'Égypte qui donna quelques véhicules au parti de Rwagasore, l'appui de Nyerere et les sympathisants congolais de Lumumba, très nombreux à Bujumbura à cette époque.
10. Le discours que Rwagasore prononça à la radio nationale le 20 septembre 1961 était très conciliant. Le Prince Louis Rwagasore demanda à ses rivaux politiques d'enterrer la hache de guerre, de tourner la page et de penser plutôt à l'avenir.
11. Le premier gouvernement de Rwagasore était composé de 9 personnes en plus de lui-même : 5 Hutu dont un Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, 3 Tutsi et 1 Ganwa, son beau-frère et Ministre de l'Intérieur et de l'Information. Paul Mirerekano, considéré comme très proche de Rwagasore, ne figurait pas dans l'équipe.
12. L'administration coloniale, en particulier le Vice-Gouverneur général Jean Paul Harroy ne croyait pas du tout aux déclarations bienveillantes de Rwagasore ni à sa franchise lorsqu'il lui rendit quelques temps après une visite de courtoisie. Jean Paul Harroy dénonçait en outre « les extrémistes qui constituaient son entourage ». L'ambassadeur Georges Carlier, envoyé spécial du ministre Spaak, l'avertit lors d'une rencontre que : « L'ampleur et la nature de l'aide technique et financière de la Belgique dépendraient évidemment de l'attitude que vous allez maintenant adopter envers nous ». Bref, dans les hauts milieux de la Tutelle, c'était la désolation. Comme le dit si bien l'écrivain belge De Witte, « le défaitisme, la rancœur et une psychose de guerre coloraient les conversations ».
13. Après la perte des élections par le Front Commun, Jean Baptiste Ntidendereza supervisa un mouvement de terreur à Mukenke, dans sa chefferie en territoire de Muyinga à l'encontre des partisans de l'UPRONA. Trois personnes furent tuées et quelques maisons brûlées. Un rapport de l'administrateur territorial assistant, cité par De Witte est accablant à ce sujet.
14. Les 26 et 27 septembre 1961, les dirigeants du Front Commun Jean Ntidendereza et Nicodème Kaja se mirent à l'œuvre dans la région de Bwambarangwe-Busoni. Ntidendereza dit à une demi-douzaine de bourgmestres que le Front Commun, en accord avec la Tutelle et le Mwami, avait décidé de tuer les Upronistes, de brûler leurs cases et de s'emparer de leur bétail et de leurs biens. Ceci faisant, la situation politique, créée au pays après les élections, serait renversée au profit des partis du Front commun....

On rapporte que Jean Ntidendereza distribua d'importantes sommes d'argent à des « comparses » pour assassiner et brûler les enclos des Upronistes. Il ne fut pas du tout inquiet, car il était protégé par le Résident Régnier.

#### **Mesdames et messieurs, les journalistes,**

15. Que faut-il dire du complot qui a coûté la vie au Premier ministre Louis Rwagasore ?  
Le 21 septembre 1961, il y a eu une réunion à Gitega des hauts fonctionnaires de l'administration coloniale sous la présidence du Résident Roberto Régnier. L'atmosphère, disent plusieurs témoins, était électrique. Nombreux sont ceux d'entre eux qui firent savoir qu'ils allaient rentrer en Belgique. Certains envisageaient la tactique de la terre brûlée... prêts à sacrifier des alliés historiques qui ne leur servaient plus à rien après la victoire écrasante de l'UPRONA. La perte de



Jean Ntidendereza et consorts devait peser par rapport à la volonté de ne pas voir réussir le Prince Louis Rwagasore. Le verdict est fatal : le Prince Rwagasore doit mourir !

16. Le Résident Régnier a organisé le même jour une rencontre restreinte de quatre personnes en compagnie de Madame Sabine Belva. Il aurait dit d'emblée : « il faut tuer Rwagasore ». Il ajouta à ces propos : « S'il tombe dans une embuscade, cela aura plutôt l'air d'un mouvement populaire ». Ces mots n'ont pas tardé à tomber dans les oreilles de Jean Baptiste Ntidendereza par l'intermédiaire de Mme Sabine Belva. Pour votre information, c'est cette dame qui était la secrétaire du Parti Démocrate-Chrétien. Elle avait également des entrées faciles chez Ntidendereza, le patron du PDC. Elle était en même temps l'attachée du Résident du Burundi... Vous comprenez qu'elle occupait une place stratégique pour comprendre les méandres des coups et complots de l'époque.
17. Les principaux planificateurs du complot se sont convenus que l'assassinat aurait lieu dans la soirée pour faciliter l'évasion immédiate de l'assassin. Il fut convenu que l'état d'exception devait être proclamé séance tenante pendant que Ntidendereza serait désigné formateur du nouveau gouvernement vu que le PDC était dominé par celui-là.
18. Du côté burundais, des comploteurs se sont mis aussi à l'œuvre pour « liquider » le Prince Louis Rwagasore. Le 22 septembre 1961, ils l'avaient aperçu avec ses amis dans la ville de Gitega. Joseph Biroli, qui n'était pas dans tous états, aurait proposé de « tuer tout le monde à la mitrailleuse ». Ce qui fut refusé, car la Tutelle n'était pas en mesure de les « couvrir ».
19. Cinq jours plus tard, le 27 septembre 1961, Jean Baptiste Ntidendereza et Antoine Nahimana, en présence de Mme Sabine Belva choisirent de l'assassiner au Pont du km 61 sur la route Bujumbura - Gitega. Jean Kageorgis fut identifié pour exécuter la sale besogne. Après avoir un moment refusé, il accepta à condition que quelqu'un de la famille Baranyanka soit à ses côtés au moment de l'attentat.

**Mesdames et messieurs, les journalistes,**

20. La Commission Vérité et Réconciliation qualifie la mort du Prince Louis Rwagasore d'ignoble assassinat. Il fut tué vendredi le 13 octobre 1961 au Restaurant Tanganyika. A 29 ans, le Prince Rwagasore Louis, venait de totaliser 14 jours comme Premier ministre du Royaume du Burundi. C'était vers 22h50, heures de Bujumbura, alors qu'il dînait avec une partie de ses ministres. Il fut abattu d'un coup de carabine tiré par Jean Kageorgis. Celui-ci était un jeune grec de taille moyenne.
21. Les préparatifs de l'assassinat avaient commencé vers 19 heures quand ce meurtrier rejoignit ses principaux complices Antoine Nahimana et Jean Ntakiyica qu'il trouva au domicile de Joseph Biroli, attablé avec Jean Ntidendereza et d'autres membres du Front commun. Après s'être assurés que le Prince Rwagasore était toujours là, ils ont embarqué dans une voiture Break de marque Ford, avec un fusil de type Mauser calibre 9.3 mm et une mitrailleuse appartenant à Antoine Nahimana.
22. Le Prince Rwagasore fut touché au niveau du cou, s'effondra et décéda immédiatement. C'est Kageorgis qui tira le coup fatal. Les assassins s'enfuirent immédiatement dans leur véhicule qui se dirigea vers Gitega. Une grosse surprise intervint : une panne d'essence. Et c'est le roi Mwambutsa Bangiricenge en provenance de Gitega, conduisant lui-même sa voiture, qui vint au secours de Kageorgis pour l'emmener à Bujumbura pour chercher du carburant.
23. Plusieurs suspects furent aussitôt arrêtés : cinq Burundais (Jean Baptiste Ntidendereza, Joseph Biroli, Jean Baptiste Ntakiyica, Henri Ntakiyica, Antoine Nahimana) et trois Grecs (Jean Kageorgis, Michel Iatrou, Liverios Archanianos).

Sur l'assassinat du Prince Louis Rwagasore, l'objectif de la conférence est de dire au public **pourquoi et comment cet homme a été liquidé quelques semaines après la victoire de l'UPRONA.**

**Mesdames et messieurs, les journalistes,**

24. Les élections qui ont suivi au Burundi sont celles de mai 1965. En date du 10 mai 1965, des élections législatives anticipées ont été organisées à travers tout le pays, sous l'instigation du groupe Casablanca. ////Expliquer...



Suite à l'assassinat du Premier Ministre Pierre Ngendandumwe intervenu le 15 janvier 1965 dans la soirée, suivi de l'incarcération des leaders du groupe Casablanca, le groupe Monrovia semblait s'imposer pour orienter l'action du Parlement et du Gouvernement. Les leaders Batutsi ont conseillé au Roi Mwambutsa de dissoudre d'abord le Parlement qui leur faisait obstacle. Ainsi, à la veille de ces élections, des balises furent établies sur le plan institutionnel, pour que les Batutsi du groupe Casablanca puissent s'assurer une majorité substantielle dans les urnes.

25. A cet effet, les balises suivantes ont été imaginées :

- La dissolution du Parlement par l'Arrêté Royal n° 001/644 du 28 mars 1965.
- La publication en date du 29 mars 1965 d'un nouveau Code électoral par l'Arrêté Royal n° 001/685. Ce Code électoral stipulait qu'en cas de dissolution du Parlement, de nouvelles élections devaient avoir lieu dans les 60 prochains jours. Les élections normalement étaient prévues pour le mois de septembre 1965, puisque les dernières législatives avaient eu lieu en septembre 1961. Alors, les élections ont été avancées pour le 10 mai 1965.

26. Trois éléments frappent dans ce Code électoral de 1965 :

- D'abord la réduction de moitié du nombre de parlementaires sans qu'aucune loi y relative n'ait été votée au sein de la même assemblée.
- Ensuite la soustraction du jeu électoral des fonctionnaires attachés au Cabinet du roi ou à son service personnel ; une initiative qui laissait entrevoir des intentions cachées de la part de la Couronne et du Législateur.
- Enfin la cooptation de 4 sénateurs ainsi que la désignation de 4 autres par le Mwami Mwambutsa Bangiricenge, laissait la porte ouverte aux abus de l'Assemblée nationale et du souverain qui allaient inévitablement chercher à jouer sur des proportions en toute subjectivité.

27. La suite des événements politiques est très significative. Il y a eu les faits politiques majeurs suivants :

- La démission du gouvernement Joseph Bamina en date du 31 mars 1965. Les affaires courantes seront expédiées par les Directeurs généraux des ministères. Les Secrétaires d'Etat à la Défense et à la Justice qui dépendaient de la Cour ont gardé leurs prérogatives.
- L'élargissement, le 31 mars 1965, des détenus incarcérés suite à l'assassinat du Premier Ministre Pierre Ngendandumwe. Les détenus furent tous libérés pour se présenter aux élections. Ainsi, Albin Nyamoya fut élu dans la circonscription de Muyinga, tandis que Valentin Bankumuhari sera élu sénateur à Ngozi.
- Enfin, le leader Paul Mirerekano, alors réfugié au Rwanda fut gracié dans le cadre de cette amnistie générale impliquant les présumés assassins du Premier Ministre Pierre Ngendandumwe. Ce moment est important dans l'histoire politique du Burundi.

#### Mesdames, Messieurs les Journalistes,

28. Il y a un commentaire particulier sur le verdict des urnes :

- Les élections législatives du 10 mai 1965 ont été gagnées par le parti UPRONA, avec 21 députés sur les 33 sièges et 12 sénateurs sur les 16 sièges.
- Le Parti du Peuple PP, malgré l'hécatombe subie en janvier 1962 avait pu reconstituer ses états-majors et a pu obtenir 10 sièges. En termes ethniques, les Bahutu ont obtenu 23 sièges, dont 13 au sein de l'UPRONA et les 10 du PP. Au niveau du sénat, les Bahutu étaient au nombre de 10 sur 16.

29. A partir des archives consultées par la CVR, il est clair que tous les élus Bahutu de mai 1965 furent assassinés, soit en 1965 même, soit en 1972, à l'exception de Biyorero Ezechias élu à Rumonge qui prit le large en Tanzanie.



### Liste des députés élus

Nom + Prénom	Circonscription	Parti	Ethnie
1. Mbazumutima	Cibitoke	PP	Hutu
2. Nyanguhira Etienne	Bubanza	Indép.	Hutu
<b>3. Baredetse André</b>	<b>Kabezi</b>	<b>Uprona</b>	<b>Hutu</b>
4. Karabagega Thimothée	Isale	Uprona	Hutu
<b>5. Mirerekano Paul</b>	<b>Bujumbura</b>	<b>Uprona</b>	<b>Hutu</b>
6. Gahurura Emmanuel	Cankuzo	Uprona	Tutsi
7. Mukoma Constance	Ruyigi	Uprona	Hutu
8. Ntahondi Jacques	Rutana	PP	Hutu
<b>9. Ngabisha Eustache</b>	<b>Ngozi</b>	<b>Uprona</b>	<b>Hutu</b>
10. Maderere Balthazar	Mubuga	Uprona	Tutsi
11. Mukasa Joseph	Kanyinya	Uprona	Tutsi
12. Nyamoya Albin	Muyinga	Uprona	Tutsi
<b>13. Gasimbo Sophonie</b>	<b>Buhiga</b>	<b>Uprona</b>	<b>Hutu</b>
14. Ribakareldephonse	Giheta	Uprona	Tutsi
15. Nkenyereye André	Karusi	PP	Hutu
16. Ntayera Antoine	Bugendana	Uprona	Tutsi
17. Kanse Joseph	Gitega	Indép.	Hutu
<b>18. Bucumi Emile</b>	<b>Makebuko</b>	<b>Uprona</b>	<b>Hutu</b>
19. Bazahica Tito	Bukirasazi	PP	Hutu
20. Mbonankize Zacharie	Kuntega	Uprona	Hutu
21. Mbanzamihigo Charles	Busiga	Uprona	Tutsi
22. Mbarushimana Philippe	Ijene	PP	Hutu
23. Mayondo Patrice	Kayanza	PP	Hutu
24. Bihunguye Patrice	Gahombo	Uprona	Tutsi
25. Ndikumagenge Salvator Rango		Uprona	Tutsi
26. Nzobaza Mathias	Muramvya	Uprona	Hutu
27. Baramburiye Jean	Makamba	PP	Hutu
28. Ntiyankumwe Simon	Nyanza-Lac	PP	Hutu
29. Hakiza Ephrem	Bururi	PP	Hutu
<b>30. Benyuje Emile</b>	<b>Muramvya</b>	<b>Uprona</b>	<b>Hutu</b>
31. Ntagwarara Antoine	Mwaro	Uprona	Tutsi
32. Bavakure Wilson	Matana	PP	Hutu
33. BiyoreroEzéchias	Rumonge	Uprona	Hutu

### Liste des sénateurs élus

1. Bararyimare Pie	Bubanza	Uprona	Hutu
<b>2. Ndimanya Ignace</b>	<b>Bujumbura</b>	<b>Uprona</b>	<b>Hutu</b>
3. Cimpaye Michel	Gitega	Uprona	Hutu
<b>4. Bamina Joseph</b>	<b>Muramvya</b>	<b>Uprona</b>	<b>Hutu</b>
5. Baribwami Sylvestre	Bururi	Uprona	Hutu
6. Bankumuhari Valentin	Ngozi	Uprona	Tutsi
7. Nkingiyinka Aloys	Muyinga	Uprona	Hutu
8. Nteyamanga Jean	Ruyigi	Uprona	Hutu



### Liste des sénateurs désignés par cooptation

- |                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| 1. Muhirwa André                 | Tutsi       |
| 2. Muhakwanke Mathieu            | Hutu        |
| <b>3. Nuwinkware P. Claver</b>   | <b>Hutu</b> |
| <b>4. Siniremera Apollinaire</b> | <b>Hutu</b> |

### Les sénateurs désignés par le roi

- |                              |             |
|------------------------------|-------------|
| 1. Nkeshimana Gaspard        | Tutsi       |
| 2. Bigumaguma Joseph         | Tutsi       |
| <b>3. Bankanuriye Pascal</b> | <b>Hutu</b> |
| 4. Binyagaga -               | Tutsi       |

30. Pourtant les élections de mai 1965 avaient été libres et transparentes. L'ancien ministre Marc Manirakiza parle dans ses écrits de victoire populaire et de vote exemplaire.
31. La Commission Vérité et Réconciliation du Burundi note qu'aucune circonscription électorale ne comptait une majorité absolue de Batutsi ; ce qui revient à dire que les 10 députés Batutsi avaient été élus par une majorité Bahutu. Certains furent même élus avec 80% des suffrages. D'autre part, dans certaines circonscriptions à forte population tutsi, des députés Bahutu remportèrent un nombre impressionnant de voix.
32. Mais le refus par le roi Mwambutsa d'entériner les résultats des élections a conduit le pays à une catastrophe politique nationale.
- L'émergence inattendue des Bahutu aux élections causa un véritable désarroi dans certains milieux Batutsi. Selon Boniface Kiraranganya/décédé il y a quelques années au Canada, le résultat est stupéfiant ! Voici les termes de son étonnement :
- « Sur les 33 sièges à pourvoir, 23 sont Bahutu et 10 seulement sont Batutsi ! C'est un crime cela. Le peuple burundais vient de commettre un crime collectif et il ne tardera pas à le payer cher. Au sénat, les Bahutu sont majoritaires. »*
33. *« A l'assemblée législative, le nouveau président Emile Bucumi ainsi que le Premier vice-président Paul Mirerekano et le Deuxième vice-président Patrice Mayonde sont tous Bahutu. Ces gens-là viennent de prendre le pouvoir sans tirer un seul coup de fusil ! »*
34. Face à cette prise de pouvoir par les Bahutu, le camp de certains Batutsi trop déçus et choqués par l'issue des élections devait changer de stratégie :
- Les invectives envers la monarchie furent momentanément stoppées.
  - Une tentative de rapprochement est esquissée par l'Union Nationale des Etudiants Burundi interposée, l'UNEBA qui condamne ces élections et convie le roi à jouer un rôle politique dynamique.
  - L'UNEBA demande au roi de nommer un formateur intègre et qualifié pouvant mettre sur pied un gouvernement d'union nationale, et de supprimer les 2 chambres si elles travaillent comme la précédente législature et de leur substituer un Conseil législatif provisoire de citoyens intègres et artisans de l'unité nationale.
- Ceci fut un autre moment de cassure dangereuse pour le pays.
35. Il convient de noter que les élections législatives se sont déroulées en l'absence du Mwami Mwambutsa dans le pays ; dans un contexte de vide gouvernemental qui a duré sept mois, soit de début mars à fin septembre 1965. Certains hommes politiques Batutsi ont mis à profit cette situation de chaos politique et de pourrissement pour se doter de pleins pouvoirs et consolider leur plan d'exterminer les Bahutu.
36. La CVR constate qu'à son retour de Genève en date du 17 juillet 1965, le Mwami Mwambutsa va faire le jeu des Batutsi radicaux à travers les faits et gestes suivants :



- **Premièrement : Une tentative de restaurer l'absolutisme royal**

37. Dans son discours du 24 juillet 1965, le Mwami Mwambutsa rejette définitivement le principe démocratique et relègue aux calendes grecques les résultats des élections de mai 1965.

Dans ce discours, le Roi récuse la monarchie constitutionnelle et plaide pour une nouvelle Constitution qui consacrerait le retour à une monarchie de droit divin. Le principe que "le roi règne mais ne gouverne pas" n'est qu'une subtilité qui le relègue à un simple symbole n'ayant rien à dire. Il refuse par conséquent de souscrire à pareil subterfuge.

38. De surcroît, le souverain confirme dans ce même discours sa décision du 07 juin 1963 et son arrêté royal du 07 mars 1965, d'ériger définitivement les départements de l'Armée, de la Gendarmerie, de la Justice, de l'Information et de la Sûreté-Immigration en Secrétariats d'Etat relevant de sa seule autorité. Ainsi ces postes étaient soustraits à l'autorité et au contrôle des institutions issues de la volonté populaire.

- **Deuxièmement : Une mainmise des Batutsi sur l'administration territoriale**

39. Sans s'en référer à la Constitution ou à la nouvelle Assemblée législative, le roi promulgue une nouvelle loi communale, le 1<sup>er</sup> septembre 1965.

Au terme de cette loi anticonstitutionnelle, le nombre de communes est drastiquement réduit, passant de **181 à 78** et les bourgmestres élus sont transformés en de simples fonctionnaires nommés par la Couronne.

C'était un coup dur porté à la démocratie.

Mwambutsa IV Bangiricenge et ses conseillers ont par cet acte montré qu'ils avaient peur des élections libres et qu'ils n'en voulaient plus.

Autre événement majeur : Les bourgmestres Bahutu élus furent systématiquement remplacés par des Batutsi nommés pour assurer leur suprématie. Sur les 78 bourgmestres nommés, on comptait désormais 55 Batutsi.

Un groupe de parlementaires Bahutu adressa une lettre de protestation au Roi au sujet de la loi sur les communes et de la question des bourgmestres en date du 28 septembre 1965. Ceux qui ont écrit la lettre seront les premiers à le payer de leur vie, lors des massacres du mois suivant, soit en octobre 1965.

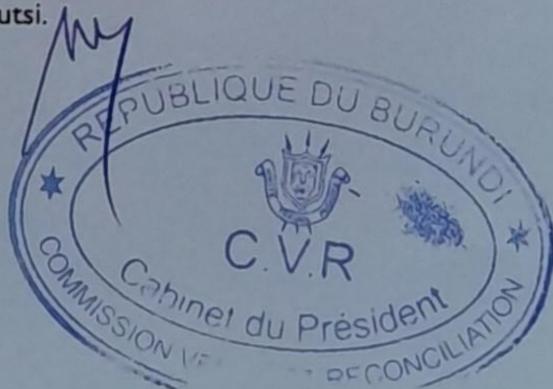
- **Troisièmement : Nomination d'Artémon Simbananiye et de Michel Micombero**

40. Le 10 septembre 1965, Artémon Simbananiye est nommé Secrétaire d'Etat chargé de la Justice en remplacement de Joseph Bukera.

Ainsi, Michel Micombero, comme Secrétaire d'Etat à la Défense et Artémon Simbananiye comme Secrétaire d'Etat à la Justice, les deux devenaient des conseillers favoris du Roi. Or ce sont justement ces deux privilégiés autour du Roi qui vont préparer activement le renversement de la monarchie.

- **Quatrièmement : Nomination d'un Premier Ministre anticonstitutionnel**

41. Le 29 septembre 1965, le Roi foule au pied encore une fois la Constitution. Il refuse de nommer au poste de Premier Ministre le candidat lui présenté par la majorité parlementaire, en l'occurrence le jeune universitaire Gervais Nyangoma, un Muhutu. A la place, il nomme son secrétaire particulier, le Prince Léopold Bihumugani. Par cette nomination anticonstitutionnelle, le roi écarte les Bahutu de l'exercice de la plus grande fonction gouvernementale. Or, Léopold Biha n'est même pas membre de l'Uprona. Il en avait été exclu quand il avait accepté de faire partie du cabinet de Cimpaye Joseph en 1960, un gouvernement intérimaire qualifié de fantoche, nommé par Jean Paul Harroy à l'issue des élections communales de 1960 et remportées par le Front commun. La nomination fort peu démocratique de Léopold Biha satisfaisait les Batutsi.



**Mesdames et messieurs, les journalistes,**

42. Vous comprenez que cette situation ne pouvait que mener vers l'impasse et la catastrophe. Ainsi, un coup d'Etat pour renverser la monarchie fut tenté dans la nuit du 19 au 20 octobre 1965. Mais alors que les préparatifs avaient été menés ensemble, c'est-à-dire des officiers et politiciens Bahutu ensemble avec des officiers et des politiciens Batutsi, l'échec du coup d'Etat retomba sur les seuls Bahutu.

43. La CVR a mené des enquêtes à ce sujet et a trouvé que les réunions de préparation du coup d'Etat se tenaient à la résidence du Président du Sénat, Bucumi Emile, souvent à partir de 22 heures, à Kiriri. Les participants les plus remarquables étaient notamment le Commandant Antoine Serukwavu, Secrétaire d'Etat à la Gendarmerie et le Capitaine Michel Micombero, Secrétaire d'Etat à la Défense. De hautes personnalités politiques et militaires de tous bords, Bahutu et Batutsi confondus, participaient à ces réunions.

44. Les Bahutu semblaient confortables en raison de leur supériorité numérique. Même si Bahutu et Batutsi préparaient le complot ensemble, le jeu n'était pas franc, selon des sources de la CVR qui confirment que les Baganwa étaient exclus de ces préparatifs ; puisque le complot visait le renversement de la monarchie. Ainsi le capitaine Nimubona Alexis, fils du Prince Ignace Kamatari, le frère du Roi Mwambutsa était tenu à l'écart des préparatifs du complot.

45. Ces réunions s'accompagnaient de réceptions avec toutes sortes de boissons (liqueurs, vins, bières, limonades, impeke), selon l'envie et la capacité de tout un chacun. C'est Gervais Nyangoma, Directeur Général au Ministère de l'Intérieur qui avait été désigné pour devenir Président de la République.

C'est le garde du corps proche du roi, l'adjudant-chef Rusake François, originaire de Mukenke (Bwambarangwe), qui devait tirer sur le roi. On avait préparé un autre tireur mututsi proche de Micombero, un certain Nkurunziza Ildephonse, un musulman également originaire de Mukenke. Le palais devait être attaqué à minuit.

46. Mais l'attaque fut retardée pour commencer à 3 heures du matin, après une longue soirée arrosée d'alcool, pour tous les participants à l'opération. L'attaque était dirigée par l'Adjudant-chef Barimwotubiri, originaire de Buhonga, et l'Adjudant-chef Bambasi fils de Munyago, originaire de Gitobe.

Le palais devait être attaqué par 2 pelotons de gendarmes, dépêchés par le Commandant Antoine Serukwavu, et un peloton et demi de militaires dépêchés par le Capitaine Michel Micombero, en provenance du camp Muha.

47. L'opération se termina en fiasco, tout le monde étant sous l'emprise de l'alcool. Le Capitaine Micombero n'a pas envoyé les effectifs prévus. L'Adjudant-chef François Rusake de la sécurité rapprochée du Roi, s'est rétracté et n'a pas tiré sur le Roi. De l'intérieur du palais, le roi s'est défendu car il détenait également des armes, avec une garde royale non avertie du plan des putschistes.

48. Dans une audition réalisée par la CVR le 14 septembre 2021 en commune Muramvya auprès d'un ex-gendarme affecté à la position du palais royal, notre informateur a indiqué que la nuit du 19 octobre 1965, le palais fut attaqué par des éléments en provenance du camp commando, soi-disant que les gendarmes du palais étaient en grève. Mais c'était un mensonge, car il n'y avait pas de grève. Un gendarme du nom de Nzobambona qui était de garde de nuit, a été tué sur le champ et l'autre qui était avec lui est parvenu à s'échapper. Un autre gendarme nommé Ndimwitunu qui était intervenu pour le renfort, a été fusillé.

49. Après, les commandos ont pénétré dans le pavillon où il y avait le téléphone et ils ont été fusillés par le réceptionniste, un fils du cuisinier du Roi Mwambutsa IV. Les commandos sont également parvenus à entrer dans le magasin d'armements et ils ont pu récupérer tous les fusils qui s'y trouvaient, avec deux gendarmes qui étaient à la garde. Et puis le Chef de l'armée, le Capitaine Michel Micombero est intervenu vers 4 heures du matin pour ordonner un "Cessez-le-feu" ! Les commandos ont exécuté immédiatement son ordre. Tout cela se déroulait au moment où le Roi Mwambutsa était au palais.

Vers 5 heures du matin, on a amené un véhicule blindé pour l'évacuer du palais afin de s'enfuir à Uvira en République Démocratique du Congo. L'informateur de la CVR affirme que personne d'entre eux n'avait su l'objectif de l'attaque, sauf peut-être leurs chefs. C'est ici où se trouve le nœud du « fameux coup d'Etat » d'octobre 1965.



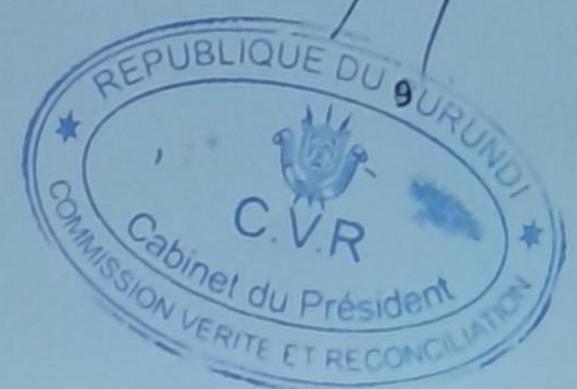
50. Un observateur étranger qui a vécu longtemps au Burundi, Marcel Niemegeers, décrit la situation de débandade des putschistes comme suit :

« Dans la nuit du 18 octobre, une insurrection éclata : une partie de l'armée s'était soulevée avec l'appui de plusieurs leaders Bahutu. Un groupe d'insurgés s'attaqua au domicile du Premier Ministre Léopold Biha, qui fut criblé de balles, qu'on laissa pour mort et qui survécut par miracle. Un autre groupe attaqua la résidence du mwami. On dit aussi que par manque de coordination, les groupes armés s'entre-tuèrent dans le vaste parc de la résidence. Quoi qu'il en soit, le Mwami tint bon jusqu'à l'aube et fut délivré sain et sauf par les troupes royalistes. De nombreux cadavres gisaient dans le parc. »

51. Comme lors de l'attaque du Palais, le Roi avait téléphoné au commandant Serukwavu pour lui demander du secours, mais ce dernier n'avait pas décroché, tandis que le Capitaine Micombero répondra positivement à l'appel du souverain. La trahison de Micombero à l'égard du Commandant Serukwavu était désormais consommée. Serukwavu devenait ainsi le traître aux yeux du Roi. Selon un informateur de la CVR, malgré le choix de Gervais Nyangoma comme futur Président de la République, Micombero continuait de penser que le Commandant Serukwavu pouvait lui aussi prendre le pouvoir.
52. Ainsi vers 8 heures du matin, se sentant en danger et en position de faiblesse par rapport au Capitaine Micombero qui commandait l'armée, Serukwavu se rendit au camp de la 2<sup>ème</sup> Compagnie d'intervention, d'où il organisa une mission, disait-il vers Ngozi. Vers 8h30, son cortège s'ébranla pour une mission en direction de Kayanza, accompagné de 3 officiers, de deux gendarmes, de son chauffeur et de deux adjudants, dont l'adjudant-chef Barimwotubiri. Il se réfugia par la suite au Rwanda, laissant le terrain libre au capitaine Michel Micombero et à son entourage politico-militaire.
53. Le Commandant Serukwavu avait peur d'être arrêté sur ordre du Roi, par son complice dans le complot, le capitaine Michel Micombero qui venait de le trahir. Ses nombreux amis Bahutu, sans aucune défense, furent aussitôt traqués, arrêtés, incarcérés et éliminés par l'équipe du Capitaine Micombero, sans aucune preuve de culpabilité.
54. La fuite du commandant Antoine Serukwavu, Secrétaire d'Etat à la Gendarmerie, dans la matinée du mardi 19 octobre 1965, fut dramatique pour les leaders politiques, militaires et civils Bahutu, avec des conséquences incalculables pour le pays. Le capitaine Micombero, Secrétaire d'Etat à la Défense, se rendait désormais maître de la situation. Il annonça aussitôt, dans un message radiodiffusé, qu'un putsch venait d'être déjoué et que la situation était totalement maîtrisée. Il confirma le retour au calme et promit de punir sévèrement les coupables.
55. Un vide politique est d'abord créé au sommet de l'Etat. Le Mwami Mwambutsa a d'abord été exilé au Congo, puis en Europe où le Premier Ministre Biha était déjà hospitalisé. Après son départ en exil, beaucoup d'arrêtés furent signés par « le roi », entre autres l'Arrêté-royal du 20 octobre 1965 instaurant l'état de régime militaire d'exception, confiant ainsi tout le pouvoir au Capitaine Michel Micombero et à son entourage. Par ailleurs, le Secrétaire d'Etat à la Défense allait dépendre directement de la couronne et non du gouvernement. Il avait la mission de réprimer dans le sang le soulèvement.
56. Devenu le seul homme fort du pays, le capitaine Michel Micombero instaura le couvre-feu de 17 heures à 6 heures du matin, suspendit les ministres de leurs fonctions par la décision n° 130/156 du 04 novembre 1965. Dans le domaine juridique, des juridictions spéciales sont aussitôt mises en place.

Il s'agit premièrement de l'arrêté-ministériel n° 130/809 du 21 octobre 1965 du Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale fixant la constitution et la composition du Conseil de Guerre dont le juge président de la 1<sup>ère</sup> chambre est le capitaine Ndabemeye Thomas, tandis que l'assesseur est Kandeke Jean Berchmans. A la deuxième chambre, le capitaine Rusiga Paul est nommé juge président, tandis que l'assesseur est Vyuzura Tharcisse. Les juges suppléants du Conseil de Guerre sont : Lieutenant Rubeya, Lieutenant Ndikumana, Lieutenant Nzisabira. Les juges nommés pour siéger à la Cour militaire furent les capitaines Burasekuye Marcien et Nkoripfa Damien.

57. Des arrestations et exécutions commencèrent alors au sein de l'Armée et de la Gendarmerie dès la matinée de la mutinerie. Le Conseil de Guerre rendit les premières sentences de mort le jeudi 21 octobre 1965. Au total 34 militaires furent condamnés et fusillés le même jour. Neuf gendarmes dont quatre officiers furent exécutés le 25 octobre 1965.



58. Après ces premières exécutions dans les rangs des militaires et gendarmes, ce fut le tour des politiciens.

Une parodie judiciaire bien maquillée par une cour martiale exclusivement composée de Batutsi, condamna à mort tous les Bahutu membres de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Gouvernement, les dirigeants du Parti du Peuple PP et des syndicats chrétiens, et enfin plusieurs cadres Bahutu de différents secteurs de la vie publique.

59. Tous les Bahutu arrêtés passaient devant le Conseil de Guerre et étaient immédiatement jugés, condamnés et exécutés. Un ancien officier témoin de cette tragédie a confié à la CVR qu'un aumônier de l'armée était aussi présent sur place pour donner la dernière confession à chacun des condamnés.

Selon un rapport établi par la Commission Internationale des Juristes le 8 janvier 1966, 86 sentences de mort ont été prononcées par des tribunaux militaires improvisés, placés sous les auspices de l'armée et du ministre de la Justice. Les politiciens Bahutu les plus importants (ministres et parlementaires) furent rassemblés au Stade Albert (actuel Stade Intwari). Leurs exécutions ont eu lieu très tôt à l'aube, sans procès et sans témoin. Très peu d'entre eux réussirent à s'enfuir pour la simple raison qu'ils ignoraient le motif de leur arrestation.

60. D'autres militaires et fonctionnaires Bahutu se présentaient normalement au service où ils se voyaient arrêtés pour être conduits à l'abattoir. Les bourreaux n'en avertissaient même pas leurs familles qui attendaient en vain leur retour. La CVR a recueilli de nombreux témoignages à ce sujet.

61. Les sénateurs tués sont d'abord tous les membres du Bureau du Sénat : Joseph Bamina (Président), Ignace Ndimanya (1er Vice-Président), Sylvestre Karibwami (2ème Vice-Président), et tous les sénateurs Bahutu : Apollinaire Siniremera, Pierre Claver Nuwinkware (5 fois ministre), Mathieu Muhakwanke (ancien Vice-premier ministre), Pascal Bankanuriye, Baryimare Pie, Ndimanya Ignace, Cimpaye Joseph, Baribwami Sylvestre, Nkingiyinka Aloys, Nteyamanga Jean.

62. Les membres de l'Assemblée législative tués sont tous les membres du Bureau : Emile Bucumi (Président), Paul Mirerekano (1er Vice-Président), Patrice Mayondo (2ème Vice-Président), ainsi que tous les députés Bahutu : Emile Benyuje, Mathias Nzobaza (arrêté et battu à mort à la prison de Muramvya), Mbazumutima, Etienne Nyanguhira, Baredetse André (5 fois ministre), Thimothée Karabagega, Constance Mukoma, Jacques Ntahondi, Eustache Ngabisha (assassiné en 1972), Sophonie Gasimbo, André Nkengereye, Joseph Kanse, Tito Bazahica, Zacharie Mbonankize, Philippe Mbarushimana, Simon Ntiyankumwe, Ephrem Hakiza, et Wilson Bavakure. Seuls Ezéchias Biyorero et Baramburiye Jean parviennent à fuir et à s'exiler en Tanzanie.

63. Des dirigeants du Parti du Peuple (PP) et des syndicats chrétiens sont aussi massacrés : Paul Nibirantiza (Président), Pierre Burarame (Vice-président et ministre), Ernest Mizambo (Secrétaire général adjoint), André Ntamubano (Trésorier général), Bandya Urbain, Ntikana (Président des Syndicats Chrétiens).

64. Il y a enfin d'autres personnalités politiques Bahutu qui sont aussi tuées : Gervais Nyangoma (Directeur Général au Premier Ministère), Bernard Niyirikana (chef de cabinet), Joseph Miburo (Gouverneur de Muramvya), Ntiriyica Zacharie (ancien ministre), Pascal Bankanuriye (2 fois ministre), Buregenyeza Mathias (maître des cérémonies à la cour), Vyabandi Lazare (ancien commissaire d'arrondissement),

Ryonori Joseph (directeur au ministère des affaires sociales), Nahimana Lucien (de la Banque centrale), Ntwenga Venant (Travaux Publics), Butoyi Marcien (ancien substitut du procureur du roi), Ananie Surwavuba (Banque centrale), Sirahenda (Travaux Publics). La liste s'allonge jusqu'aux directeurs d'écoles, enseignants et petits commerçants disséminés à l'intérieur du pays.

Le prochain recensement des personnes assassinées ou disparues prévu permettra à la CVR d'établir la liste exhaustive des victimes de ces différentes crises.

65. Une mention spéciale pour les officiers militaires tués à cette même occasion :



- **Officiers de l'Armée exécutés**

- Capitaine Fidèle Ndabahagamyé, Commandant du Camp Base.
- Capitaine Laurent Bunanambi, Camp Base
- Lieutenant André Barumbanze, Camp Base
- Lieutenant Marc Girukwishaka, Camp Base
- Sous-Lieutenant Budaga, Camp Commando Gitega
- Sous-Lieutenant Joseph Banyikwa, Camp Base
- Sous-Lieutenant Prime Bararusambiye, Camp Base

- **Officiers de Gendarmerie exécutés**

- Capitaine Séverin Njojeye, Commandant de Brigade à Kayanza
- Lieutenant Mathias Bahinyakamwe, alias Binwa, du Groupe mobile.
- Lieutenant André Ntibagayimvo, du Groupe mobile.
- Lieutenant Rutozi, du Groupe mobile.
- Lieutenant Sosthène Ndike, Commandant de brigade à Ruyigi.
- Sous-Lieutenant Barayandema, du Groupe mobile.

66. Depuis lors, des emprisonnements arbitraires et abusifs généralisés des leaders Bahutu sont enregistrés dans tout le pays, avec une intensité dans les localités où le Parti du Peuple/PP s'était manifesté lors des élections du 10 mai 1965, spécialement à Gitega, Bururi et Cibitoke.

Pour votre information, la CVR va vous le montrer en détails à travers des diapositives préparées à cet effet. Que sont devenus les premiers leaders Upronistes des années 60 ? Vous allez constater que la plupart d'entre eux sont morts assassinés, fusillés, exécutés ; très peu ont connu une mort naturelle.

**Mesdames, Messieurs les Journalistes,**

La recherche de la vérité sur le passé violent du Burundi est un exercice épuisant sur plusieurs plans. La vérité est complexe, lourde, angoissante et intimidante. Pourtant c'est de cette même vérité que le Burundi tirera son salut et sa réconciliation.

67. D'avril à juin 2022, la CVR a organisé un travail approfondi dans les archives du Parquet de Gitega. La Commission a constaté qu'il existe un nombre impressionnant de dossiers de Bahutu arrêtés et incarcérés à travers tout le pays pour motif d'attentat à la sûreté de l'Etat. Le coup d'Etat manqué d'octobre 1965, a permis au capitaine Michel Micombero, désormais devenu de facto le vrai numéro 1 au sommet de l'Etat, d'asseoir un régime répressif, caractérisé par des violations massives, intenses et intempestives des droits de l'homme. Même une simple parole déplacée prononcée à la suite d'un verre de trop pouvait être suivie par une arrestation par des agents de la Sûreté nationale.

68. Les dossiers relevés s'étalent essentiellement sur la période allant de 1965 à 1976, date de la chute du pouvoir Micombero. Mais pour le moment, il convient de se limiter aux victimes des arrestations consécutives aux événements sanglants d'octobre 1965, selon le tableau ci-après montrant les dossiers judiciaires d'octobre 1965 à juillet 1966.

N°	Prévenus	Qualification	Paroles prononcées
1.	Kasimbo Sophonie et Consorts	Atteinte à la sûreté de l'Etat	<i>Imbwa iyo zihiga inyabu nazo zikitera mu ntango, kugaburira izo mbwa zanyabu n'ukubanza kumena iyo ntango.</i>
2.	Ngendabanyikwa Séverin	Atteinte à la sûreté de l'Etat	<i>Gira Mwambutsa ! Nako aragapfa ! Hasigaye akagozi gato kamwe, nikacika icari hasi kizosubira hejuru</i>
3.	Munwi Enosi	Atteinte à la tranquillité publique	<i>Gitanga ntihazobamwo intambara ! None ndahebuye, izobamwo. Naho Bukemba na Muzye ntizizorwana kuko hari abatutsi bake, kandi Nyanza – lac na Kigwena zizogwana ziduga</i>



4.	Rurahuna André et consorts	Propagandes discriminatoires et attentatoires aux vies des personnes	Nos anciens nous ont trompés. Moi ou un autre peut devenir Roi. Votre Roi s'est réfugié en Suisse. Il est simple commerçant là-bas. Nous mettrons qui nous voulons maintenant. Je remplacerai le Commissaire d'Arrondissement Adjoint. Il n'a pas fait plus d'études que moi.
5.	Shabandi Etienne	Actes subversifs	Sa Majesté est un réfugié. Chaque fois qu'il se produit un événement dans le pays il s'en va en Europe. La justice tue les hommes injustement

**Mesdames et messieurs, les journalistes,**

69. Même si la Commission Vérité et Réconciliation n'a pas encore fait des enquêtes approfondies sur la manière dont les vainqueurs des élections démocratiques de juin 1993 ont été tués, il est permis de penser que leur élimination répond de la même logique. Le Président Melchior Ndadaye et ses proches collaborateurs ont été assassinés au cours du coup d'Etat débuté le 21 octobre 1993. Mais il va sans dire que les acteurs de cette crise, l'ambiance de la campagne électorale de mai 1993, les résultats des élections proclamés le 3 juin 1993 et les réactions qu'ils ont suscitées, ont provoqué la catastrophe qui a conduit à la guerre civile qui a pris fin officiellement le 4 décembre 2008.
70. Pour conclure, la Commission Vérité et Réconciliation ne cesse aujourd'hui de reconforter les citoyens en leur disant : n'ayez plus peur de la vérité ; ayez plutôt peur du mensonge et de l'hypocrisie ! Car le mensonge d'Etat a tué des milliers d'innocents au Burundi.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

